

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## **SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE**

Date de rédaction : 25-02-10

Identificateur du produit : **Nylog Red**

Numéro de pièce du fabricant N° RT200R

Usage général : Scellant/Lubrifiant

Famille chimique : Huile de pétrole modifiée ou Graisse

Fabricant : Refrigeration Technologies (www.refrigtech.com)

2572 Fender Ave Bldg "C"

Fullerton, CA 92831

Tél. : (800) 869-1407, 714-870-8361 téléc: 714-526-4598

N° téléphone d'urgence 24 h sur 24 : Chem-Tel, Inc. (800) 255-3924; International : (813) 248-0585

## **SECTION 2 – INGRÉDIENTS DANGEREUX**

Composants dangereux	N° CSA	CONCENTRATION %	MPT	PEL	STEL	N° EINECS
----------------------	--------	-----------------	-----	-----	------	-----------

Le présent produit ne contient aucun composant à déclaration obligatoire.

## **SECTION 3 – IDENTIFICATION DES DANGERS**

SIMD : S=0, I=1, R=0, DS=0

**Description des risques :** Irritation des yeux. Peut entraîner une irritation de la peau.

**Risques potentiels pour la santé :**

YEUX : Irritant

PEAU : Peut entraîner une irritation chez les personnes sensibles.

INGESTION : Peut irriter le tube digestif.

INHALATION : Ne devrait pas constituer un risque, à moins d'être chauffé à plus de 300 °F/150 °C

Cancérogène : non NTP : non

Monographies du CIRC : non

Réglementé par la OSHA : Non

## **SECTION 4 – PREMIERS SOINS**

YEUX : Rincer abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

PEAU : Laver avec de l'eau et du savon.

INGESTION : Boire de grandes quantités d'eau. Consulter un médecin.

INHALATION : Amener la personne dans endroit aéré. Consulter un médecin.

## **SECTION 5 – RISQUE D'INCENDIE OU D'EXPLOSION**

Classement des dangers selon la NFPA : S=0, I=1, R=0, DS=0

Point d'éclair : 310 °F/155 °C en vase clos

Limite d'inflammabilité : pas d'essai LIE : pas d'essai LES : pas d'essai

Moyens d'extinction : eau, CO<sub>2</sub> ou mousse extinctrice. Règles à observer dans la lutte contre les feux spéciaux : aucun

Risques d'incendie ou d'explosion inhabituels : aucun Produits de combustion dangereux : Hydrocarbures, CO, CO<sub>2</sub>

## **SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

Mesures à prendre en cas de rejet ou de déversement du produit : Traiter comme un déversement de pétrole. Étancher à l'aide de matières absorbantes inertes. Ramasser et éliminer dans un conteneur à déchets approprié. L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

## **SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

Précautions à prendre lors de la manutention ou de l'entreposage : entreposer dans un endroit sec et frais à l'abri de la lumière directe du soleil. Éviter le gel ou l'exposition à une température supérieure à 120 °F. Tenir à l'écart des oxydants; conserver loin d'une flamme nue. Garder le contenant fermé.

Autres précautions : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

## **SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION, PROTECTION INDIVIDUELLE**

Composants dangereux	NIOSH MPT/STEL	ACGIH MPT/STEL
----------------------	----------------	----------------

Aucun

S.O./ S.O.

S.O./ S.O.

Protection respiratoire : ouvrir toutes les portes et les fenêtres. En cas d'exposition supérieure à la TLV ou la PEL, il faut porter un respirateur adapté à l'exposition approuvé par le NIOSH ou un appareil de protection respiratoire convenable conforme à la norme 29 CRF 1910.134.

Ventilation : Aspiration localisée : le cas échéant

Système particulier : aucun

Mécanique : le cas échéant

Autres : aucun

Gants de protection : en plastique ou en caoutchouc contre les produits chimiques

Protection des yeux : lunettes ou lunettes à coques

Autres vêtements ou équipement de protection : aucun

Pratiques hygiéniques de travail : faire preuve de bon sens et de précaution en présence de produits chimiques. Ne jamais mélanger des produits chimiques. Consulter votre supérieur pour connaître les autres pratiques. Toutes les pratiques sont

déterminées par votre entreprise. Les directives se trouvent généralement sur l'étiquette sur laquelle sont indiquées les mesures d'ingénierie et de contrôle.

## PAGE 2 : Fiche signalétique Nylog Red N° RT200R

### SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition >500 °F/260 °C

Pression de vapeur : Négligeable

Densité de vapeur : >5

Solubilité dans l'eau : Insoluble

Viscosité : pas d'essai

Poids spécifique : 0,915

pH : S.O.

Taux d'évaporation : >1

Apparence et odeur : Jaune, odeur de pétrole

Point de congélation : pas d'essai

### SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : stable

Conditions à éviter : Flamme nue. Faire chauffer au-delà du point d'éclair

Matériaux incompatibles à éviter : Oxydants forts

Produits de décomposition dangereux : Hydrocarbures, fumée, carbone, CO, CO<sup>2</sup>

Polymérisation dangereuse : ne peut pas survenir

### SECTION 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Composant dangereux	N° CAS	N° EINECS	CL 50 Inhalation	DL 50 orale	DL 50 cutanée
aucun	S.O.	S.O.	Effet nul	50g/kg Rat	Effet nul

**Les effets possibles de l'exposition sont :** Similaire à l'huile minérale (LD50) 50 g/kg Rat

YEUX : peut causer une irritation des yeux allant de bénigne à grave.

PEAU : légère irritation de la peau chez les personnes sensibles.

ABSORPTION CUTANÉE : aucune à légère.

INHALATION : si le produit est chauffé, l'inhalation excessive de vapeurs peut causer une irritation nasale et des voies respiratoires.

INGESTION : peut causer une irritation ou des troubles gastro-intestinaux ou avoir un effet laxatif.

EFFETS CHRONIQUES : n'ont jamais été observés.

### SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Le produit est une graisse de pétrole ou un lubrifiant. Polluant marin s'il est rejeté en grande quantité. Il faut toujours prévenir l'entrée de produits chimiques dans les cours d'eau, les égouts ou les drains sans autorisation préalable.

### SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Il faut toujours se conformer aux règles fédérales, provinciales et locales avant d'éliminer des produits chimiques. Consulter un spécialiste de la région afin de connaître les méthodes appropriées d'élimination des produits du pétrole. Les produits chimiques ne doivent jamais entrer dans les cours d'eau, les égouts ou les drains sans autorisation préalable. Il faut rincer à fond les contenants vides et les apporter dans un centre de recyclage.

### SECTION 14 – INFORMATION SUR LE TRANSPORT

DOT : non réglementé      Nom officiel d'expédition : non réglementé

IMDG : non réglementé      Nom officiel d'expédition : non réglementé

IATA : non réglementé      Nom officiel d'expédition : non réglementé

### SECTION 15 – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

SARA/CERCLA/313: aucun ingrédient devant être signalé. Aucune obligation de rapport spécial.

TSCA : les composants sont répertoriés dans l'inventaire du TSCA.

EINECS : Oui

CALIFORNIA PROP 65 : aucun ingrédient devant être signalé

CPR : aucune répertoriée.

IDL : Non répertorié : « La présente fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le CPR ».

LIS/LES : tous les ingrédients sont répertoriés.

MENTION DE SÉCURITÉ : S1/2/25

SIDMUT – USAGE HOMOLOGUÉ : il n'est pas nécessaire d'appliquer une étiquette ou un symbole de danger sur le produit.

Contenu COV : Exempt en tant qu'huile de pétrole lubrifiante ou graisse. 0 g/l

### SECTION 16 – AUTRE INFORMATION

Numéro d'enregistrement NSF I19843, composé non-alimentaire, catégorie H2

Le produit peut être utilisé en présence d'aliments et d'équipement alimentaire conformément à la catégorie H2 NSF.

Dégagement de responsabilité du fabricant : les renseignements ont trait aux matériaux identifiés aux présentes et ne sont peut-être pas valables pour ces matériaux s'ils sont combinés à d'autres matériaux. Les renseignements contenus dans le présent document sont, au meilleur de notre connaissance et de nos convictions, précis et véridiques au moment de leur compilation. Ce document n'est accompagné d'aucune déclaration, garantie ou caution quant à son exactitude, sa fiabilité ou son intégralité. L'utilisateur a la responsabilité de s'assurer de l'adéquation et de l'intégralité des renseignements dans le cadre de son propre usage. Nous n'acceptons pas la responsabilité des pertes ou des dommages imputables à l'utilisation des présents renseignements.

Date de rédaction : 25-02-10

Rédigé par : John Pastorello, PDG - Refrigeration Technologies